



Bruxelles, le 11 septembre 2023  
(OR. en)

12678/23

**LIMITE**

**COMPET 837  
IND 447  
MI 715  
BETREG 23  
DIGIT 170  
ECOFIN 856  
EDUC 344  
ENER 478  
ENV 965  
POLCOM 200  
RECH 390**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Suivi des conclusions des Conseils européens de mars et de juin sur la compétitivité et la productivité à long terme du marché unique, à la lumière des communications de la Commission intitulées "Le marché unique a 30 ans" et "La compétitivité à long terme de l'UE": le rôle des contrôles de compétitivité dans la formulation des propositions législatives - Débat d'orientation

---

Dans la perspective du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 25 septembre 2023, les délégations trouveront en annexe une note d'information établie par la présidence sur le thème: Suivi des conclusions des Conseils européens de mars et de juin sur la compétitivité et la productivité à long terme du marché unique, à la lumière des communications de la Commission intitulées "Le marché unique a 30 ans" et "La compétitivité à long terme de l'UE": le rôle des contrôles de compétitivité dans la formulation des propositions législatives.

**Suivi des conclusions des Conseils européens de mars et de juin sur la compétitivité et la productivité à long terme du marché unique, à la lumière des communications de la Commission intitulées "Le marché unique a 30 ans" et "La compétitivité à long terme de l'UE": le rôle des contrôles de compétitivité dans la formulation des propositions législatives.**

**Débat d'orientation**

Les entreprises européennes constituent l'un des principaux moteurs de notre société: elles sont source d'emplois, d'innovation et de prospérité. La compétitivité et la productivité sont des conditions essentielles au bon fonctionnement des entreprises et se trouvent au cœur de la politique de l'UE depuis des décennies.

Le modèle de croissance économique européen a constitué une source de prospérité au cours des dernières décennies. Toutefois, depuis le milieu des années 1990, la croissance moyenne de la productivité dans l'UE a été plus faible que dans d'autres grandes économies, creusant ainsi l'écart entre les niveaux de productivité.

Plusieurs indicateurs révèlent que la productivité dans l'UE s'est détériorée ces dernières décennies: les prix de l'énergie y sont considérablement plus élevés que dans d'autres régions du monde, les investissements dans la recherche et le développement (R&D) sont faibles, l'UE risque d'être à la traîne dans le domaine de l'économie numérique, le marché du capital-risque est sous-développé, les exigences réglementaires se sont multipliées et il existe une asymétrie avec d'autres régions du monde en ce qui concerne les charges imposées aux entreprises.

La pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont eu une incidence négative sur l'économie de l'UE et ont mis en évidence la nécessité de mettre en place une ambitieuse stratégie en faveur de la compétitivité à long terme de l'UE pour faire en sorte que l'Europe soit à nouveau propice aux investissements et à la création d'emploi.

En outre, l'UE est confrontée à une transformation structurelle induite par la conjoncture géopolitique, l'évolution démographique, le passage au numérique et la transition vers une économie circulaire et neutre pour le climat. Afin de mettre en œuvre cette transformation, de nombreuses propositions législatives qui créent de nouvelles possibilités et exigent également des entreprises qu'elles assument de nouvelles responsabilités ont été présentées ces dernières années, ce qui aura une incidence notable sur la compétitivité des entreprises européennes, en particulier des PME.

L'UE doit stimuler sa compétitivité en tirant pleinement parti du marché intérieur grâce à un environnement réglementaire prévisible et propice aux investissements, à la création d'emplois et à l'innovation.

Le marché européen est le plus grand marché unique intégré au monde et l'un des plus tournés vers l'extérieur; par conséquent, il convient d'accorder une attention particulière à la compétitivité internationale des entreprises de l'UE.

Dans ce contexte, la Commission européenne a présenté, le 16 mars 2023, les communications intitulées "Le marché unique a 30 ans" et "La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030". Dans cette dernière, il est explicitement indiqué que la qualité du cadre réglementaire est essentielle à la compétitivité de l'Union.

Il y est ensuite ajouté que "*[l]e nouveau contrôle de la compétitivité garantit que les analyses d'impact des propositions législatives intègrent les effets attendus de chaque proposition sur la compétitivité des prix et des coûts, sur la compétitivité internationale et la capacité d'innovation, ainsi que sur la compétitivité des PME*". Dans sa communication, la Commission s'est également engagée à poursuivre ses travaux sur la manière de mieux évaluer les effets cumulés des différentes mesures prises au niveau de l'UE en vue d'élaborer une méthodologie.

Sur la base de cette communication, le Conseil européen a appelé, dans ses conclusions du 23 mars 2023, à, entre autres, faire avancer les travaux concernant un environnement réglementaire propice à la croissance. Plus précisément, il a appelé à simplifier l'environnement réglementaire général et à réduire la charge administrative en réalisant des contrôles de compétitivité pour les nouvelles propositions législatives.

Les ministres sont invités à débattre des sujets suivants:

- Afin de rendre l'économie européenne plus forte et plus résiliente, et de concevoir des règlements qui soutiennent la compétitivité et la croissance durable de l'UE: Quels sont, selon vous, les éléments indispensables en matière de contrôles de compétitivité? Que pourrait-on faire pour assurer leur mise en œuvre?
  - Dans quelle mesure les contrôles de compétitivité devraient-ils s'appliquer uniquement aux propositions législatives ou également aux plans stratégiques et aux plans d'action?
  - Selon vous, comment le Conseil "Compétitivité" pourrait-il contribuer à l'évaluation, en matière de compétitivité, des propositions législatives de la Commission?
  - Des contrôles de compétitivité sont-ils inclus dans vos processus? Êtes-vous en mesure de partager des bonnes pratiques?
-